

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le responsable de la Cellule

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Travailleur social contractuel en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Grade et filière	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF contractuel / MEDICO-SOCIALE
------------------	--

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

PÔLE SOLIDARITÉS				
DIRECTION	SERVICE	CELLULE	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Parentalité, Enfance, Culture, Sports	Aide sociale à l'Enfance	Accueil et suivi des MNA	1, Rue Joseph Tissot	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Agences et Accueils Solidarité et Famille
- Inter-directions et inter-services
- Infra-direction et infra service

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? NON
Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? NON
Nombre de personnes encadrées :

B) Relations externes

- Parquet
- Tribunal de Grande Instance (Juge des Enfants, Juge aux Affaires Familiales)
- Éducation Nationale
- Centres hospitaliers et hôpitaux
- Préfecture
- Police/Gendarmerie
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Établissements de la protection de l'enfance
- Services conventionnés (CAMPS, CAF, SAEMO, SIE, centre de planification,)
- Conseils Départementaux des autres départements
- Particuliers

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Réalise l'évaluation de la minorité et de l'isolement,
- Assure le suivi individuel des Mineurs non Accompagnés à l'hôtel,
- Assure le suivi collectif des Mineurs non Accompagnés à l'hôtel.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

- **Réalise l'évaluation de la minorité et de l'isolement :**
 - Reçoit en entretien la personne se présentant comme Mineur Non Accompagné (MNA) et recueille son récit de vie,
 - Rédige un rapport social de situation en vue de demander des investigations complémentaires, ou une Ordonnance Provisoire de Placement en vue de l'admission du mineur ou une décision de non prise en charge administrative,
 - Assure l'accompagnement des jeunes dans le cadre des investigations complémentaires,
 - Recherche un lieu d'hébergement immédiat (hôtels, Maison de l'Enfance, famille d'accueil...),
 - S'assure de l'avancée de la procédure d'admission, jusqu'à l'audience chez le Juge des enfants.
- **Assure le suivi individuel des Mineurs non Accompagnés à l'hôtel :**
 - Veille à la sécurité des jeunes pris en charge,
 - Veille au suivi médical en lien avec l'infirmière,
 - Accompagne le jeune dans les premières démarches pour le droit au séjour en lien avec la Préfecture,
 - Participe à la commission spécifique MNA,
 - Inscrit le jeune dans un parcours de formation ou de scolarité (CIO, établissements scolaires...),
 - Oriente les jeunes arrivants à majorité vers des structures de droits communs.

- **Assure le suivi collectif des Mineurs non Accompagnés à l'Hôtel :**
 - Organise des rencontres régulières avec les jeunes au sein de chaque hôtel,
 - Accompagne les jeunes dans la compréhension de leur environnement et leurs questionnements divers,
 - Organise ponctuellement des sorties en groupe afin de favoriser le lien, la sociabilisation et l'ouverture à la culture, au sport, à la citoyenneté.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Déplacements fréquents sur les différents sites d'hébergement des MNA
- Déplacements possibles sur le territoire